



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DDT d'Eure-et-Loir  
Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et  
de la Biodiversité / Pôle Nature**

Affaire suivie par :  
Patrick CARRIGNON

Patrick.carrignon@eure-et-loir.gouv.fr  
Tél : 02 37 20 40 28

59

Chartres, le 8 février 2022

**Le Directeur Départemental des Territoires  
d'Eure-et-Loir**

à

**SAS Centrale Photovoltaïque de l'EAR  
Châteaudun  
M. HELLSTERN Didier  
100 esp. Du Général de Gaulle  
Coeur Défense Tour B  
92932 PARIS LA DEFENSE Cedex**

Objet : demande d'autorisation de défrichement communes de Châteaudun et Villemaury

Monsieur le Directeur,

Par demande reçue le 22 décembre 2021 à la Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir (DDT28) et enregistrée sous le numéro 28-30117, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 3,1430 ha sise sur les communes de Châteaudun et Villemaury.

Le numéro d'enregistrement est à rappeler dans toute correspondance envoyée à nos services.

Après examen, votre dossier est réputé complet à la date du 28 décembre 2021.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé de procéder à la reconnaissance de l'état des bois.

Le rendez-vous est fixé **vendredi 11 février à 9h30'** sur place. Je vous invite à assister à l'opération ou à vous y faire représenter par une personne dûment mandatée.

Le cas échéant, à l'issue de cette visite, un procès-verbal de reconnaissance des bois vous sera transmis. Vous disposez d'un délai de 15 jours pour formuler vos observations.

Vous pourrez contester le rejet tacite de votre demande dans un délai de deux mois à compter de la date d'expiration du délai d'instruction, soit par recours gracieux auprès du Directeur Départemental

des Territoires, soit par un recours hiérarchique auprès du Préfet du d'Eure et Loir, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Chef du Service Gestion des Risques,  
de l'Eau et de la Biodiversité**



**David ROZET**